



# Obligations et responsabilités des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre en matière de coordination SPS

## Durée

**7.00** Heures  
**1** Jour

## Pré Requis

Aucun

## Public Concerné

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, personnes chargées du suivi ou de la réalisation de chantiers BTP.

**Référence**  
**STD-SPSRE91**

## Objectifs :

- S'approprier les aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels
- Connaître les dispositions réglementaires liées au décret du 26 décembre 1994, modifié par le décret du 24 janvier 2003
- Connaître et maîtriser les documents liés à la coordination SPS
- Maîtriser les rôles et missions des participants à l'acte de construire
- Connaître les conditions à tenir lors de chantiers de réhabilitation et lors d'interventions d'entreprises extérieures dans le cadre du décret du 20 février 1992
- Connaître les démarches à mettre en oeuvre par le maître d'ouvrage

## Contenu

- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels
- Dispositions réglementaires liées au décret du 26 décembre 1994, modifié par le décret du 24 janvier 2003
- Documents liés à la coordination SPS
- Rôles et missions des participants à l'acte de construire
- Conditions à tenir lors de chantiers de réhabilitation et lors d'interventions d'entreprises extérieures dans le cadre du décret du 20 février 1992
- Démarches à mettre en oeuvre par le maître d'ouvrage

## Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode  
pour accéder à notre  
site internet



### **Moyens pédagogiques**

- Methode expositive

### **Modalités d'évaluation**

- Auto-évaluation par le stagiaire concernant l'atteinte des différents objectifs visés
- Documents remis :
- Attestation de fin de formation au stagiaire
  - Attestation d'assiduité au financeur